

SOIRÉE DES PARENTS

ECG Jean-Piaget : 2^e année

Mardi 14 novembre 2023



Direction

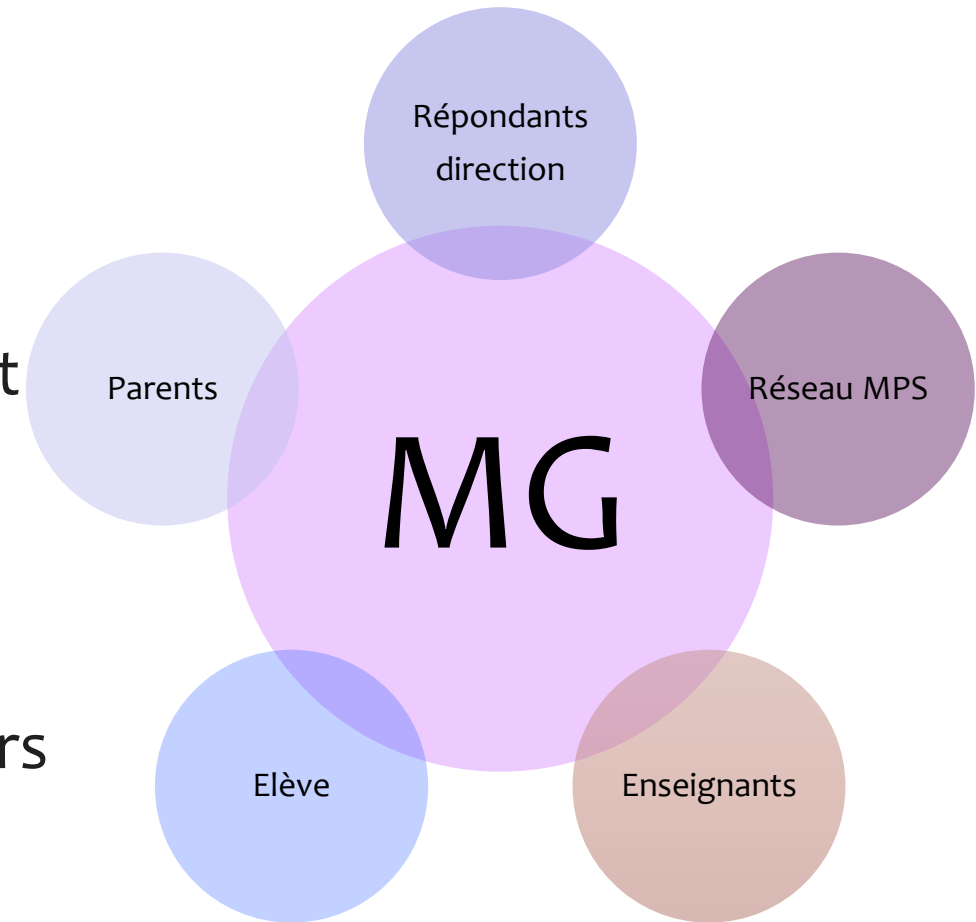
Directeur

M. Laurent COURT

Groupes	Responsables de Direction	E-mail
201 à 207	Mme Sophie LEBRUN	sophie.lebrun@edu.ge.ch
208 à 210	Mme Jessica CASTELLA-MÜLLER	jessica.castella@edu.ge.ch
211 à 213	M. Nabil NECTOUX	nabil.nectoux@edu.ge.ch

Rôles du maître de groupe (MG)

- ✓ 1 période hebdomadaire consacrée à la Réunion de Classe (RC)
- ✓ Suivi de scolarité : absences, comportement
- ✓ Suivi des devoirs
- ✓ Lien avec les parents et les différents acteurs de l'école



L'élève, acteur et responsable de sa formation

Présence en cours

Règles de vie

**Respect des consignes
et échéances**

Ponctualité

Travail à domicile

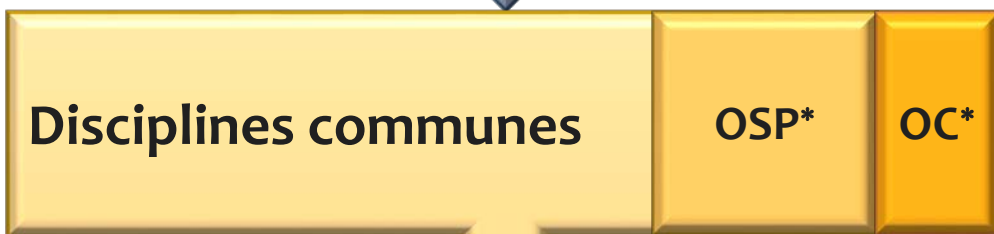
Autonomie

Cursus jusqu'au certificat

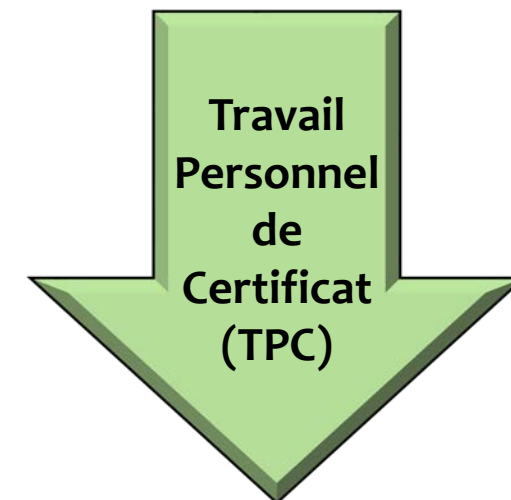
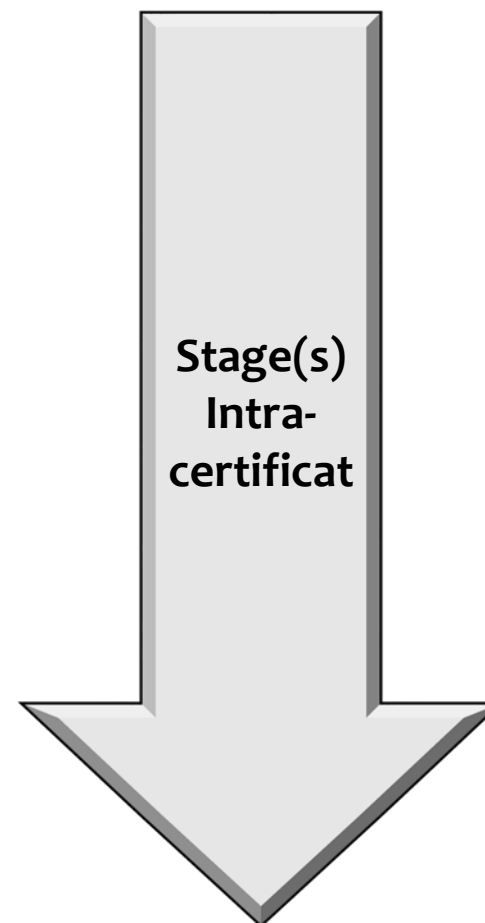
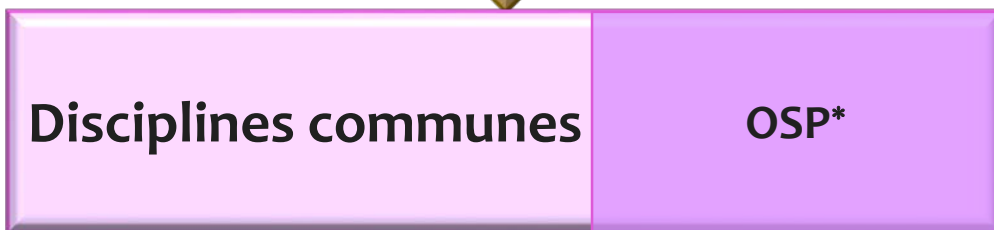
1^e année



2^e année



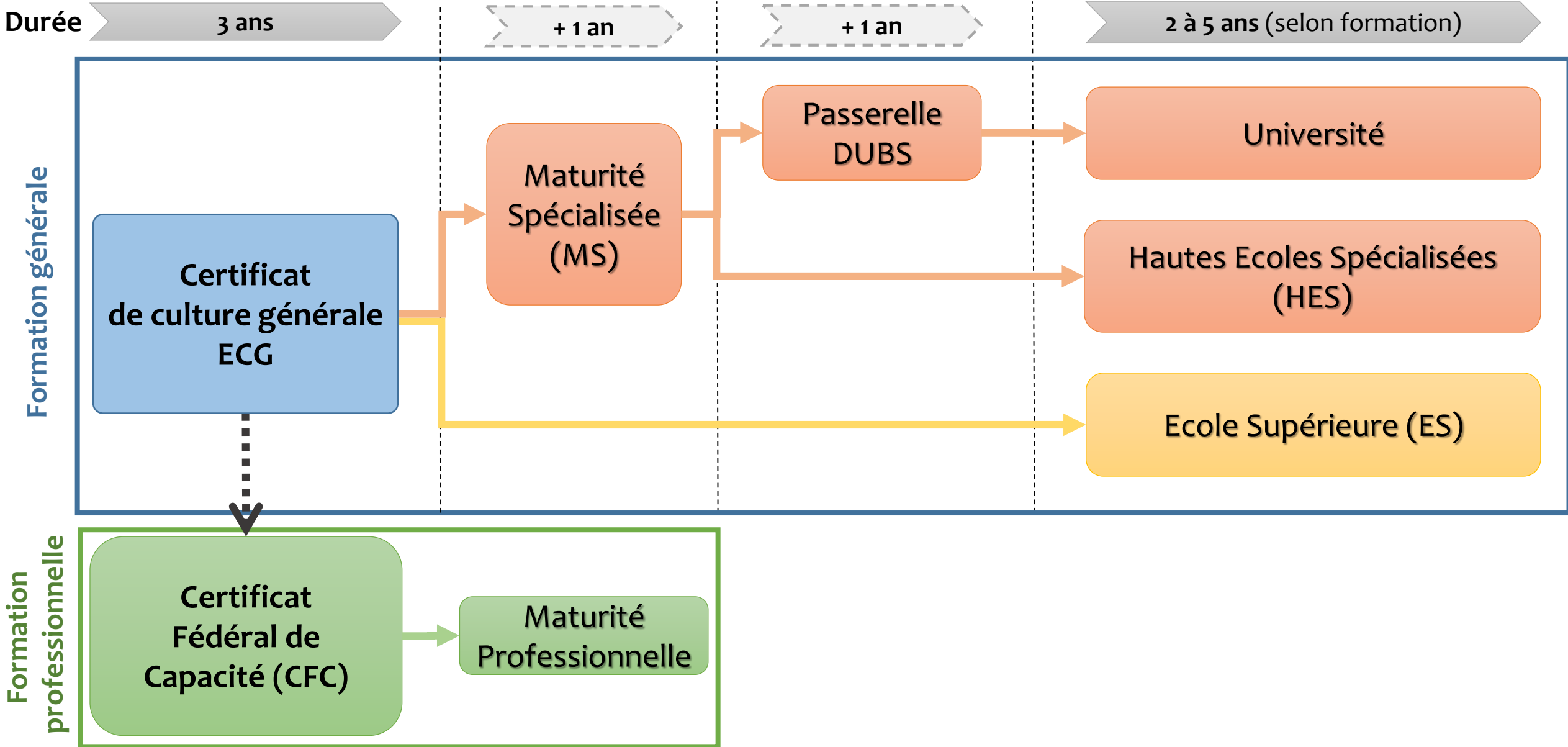
3^e année



* OSP : Option Spécifique Préprofessionnelle (arts, santé, travail-social)

* OC : Option Complémentaire

Après l'ECG...



CFPNE et Centre d'information Santé-Social



<https://edu.ge.ch/secondaire2/cfpne/accueil>

Ecole d'horticulture

Ecole de fleuriste



santé-social genève

<https://ortra-ge.ch/>

OSP Santé

<https://www.youtube.com/watch?v=KdDbqignSFA>

OSP Social

<https://www.youtube.com/watch?v=uX9ez4jkihc>

Absences

Raisons du refus :

- Hors délai
- Incomplet ou non complété par le/la répondant·e légal·e
- Motif non-valable
- Absences perlées / absences seulement en cours de sport

Demande de congé :

- demande écrite signée par les parents
- minimum 2 semaines avant la date prévue de l'absence
- en principe les prolongations de vacances ne sont pas autorisées
Article 42 du règlement de l'enseignement secondaire II (C1 10.31)



FORMULAIRE D'EXCUSE POUR ABSENCE

Ce formulaire doit être dûment complété et signé par le/la répondant·e légal·e de l'élève et déposé au secrétariat le jour du retour de l'élève. L'absence restera non excusée dans les situations suivantes:

- excuse remise hors délai ou par un autre canal de communication (sms ou mail);
- information manquante ou imprécise;
- motif jugé injustifié (décision du/de la MG avec l'accord du/ de la Répondant·e Direction).

NOM DE L'ÉLÈVE : _____ PRÉNOM DE L'ÉLÈVE : _____

GROUPE : _____ NOM DU MG : _____

DATE(S) DE L'ABSENCE ET HEURE(S) MANQUÉE(S) (H1,H2...):

MOTIF DE L'ABSENCE :

DATE ET SIGNATURE DU RÉPONDANT LÉGAL : _____

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE MAJEUR : _____
(avec déclaration de majorité)

PIÈCE JOINTE : OUI NON
(Convocation, certificat médical, justificatif officiel, carton de médecin...)

DATE ET TAMPON DU SECRÉTARIAT :

Excuse acceptée par le/la MG : Oui
 Non – Motif : _____

RAPPELS IMPORTANTS

Le Règlement de l'enseignement secondaire prévoit que

- "La participation aux cours est obligatoire." (art. 3a);
- "Sont admis aux examens finaux les élèves qui ont suivi régulièrement les cours pendant toute la dernière année." (art. 25, al. 1);
- "L'autorisation de redoubler dépend de la fréquentation régulière des cours." (art. 22, al. 1);
- "La promotion par dérogation dépend de la fréquentation régulière des cours." (art. 21, al. 2).

Règlement en lien avec le parcours scolaire

- ✓ **Le redoublement n'est pas automatique**
 - vote conseil de classe + décision conseil de Direction sur la base des résultats scolaires et du comportement

- ✓ En cas de doublement de la 1^{re}, **on ne peut doubler la 2^e.**

- ✓ En cas de doublement de la 2^e :
 - **une dérogation ne peut pas être accordée au terme de l'année ;**
RES10.70 Art.30

 - **on ne peut pas tripler l'année.**
RES10.70 Art.31

Normes de promotion de 2^e en 3^e année

MAXIMUM 3 NOTES INSUFFISANTES

MAXIMUM 1.5 D'ECART A LA MOYENNE

MINIMUM 4.0 DE MOYENNE GENERALE

Notes remontées pour la 3^e

Selon l'Option Spécifique choisie, certaines moyennes obtenues en fin de 2^e année compteront pour l'obtention du certificat en 3^e année.

Santé

✓ Arts (art dramatique **ou** dessin **ou** musique)

Travail social

✓ Sciences expérimentales (biologie et environnement **ou** chimie **ou** physique)

✓ Arts (art dramatique **ou** dessin **ou** musique)

Arts

✓ Sciences expérimentales (biologie et environnement **ou** chimie **ou** physique)

Stages intra-certificat

Recommandation :
avoir effectué le stage intra
certificat avant le début de la 3^e

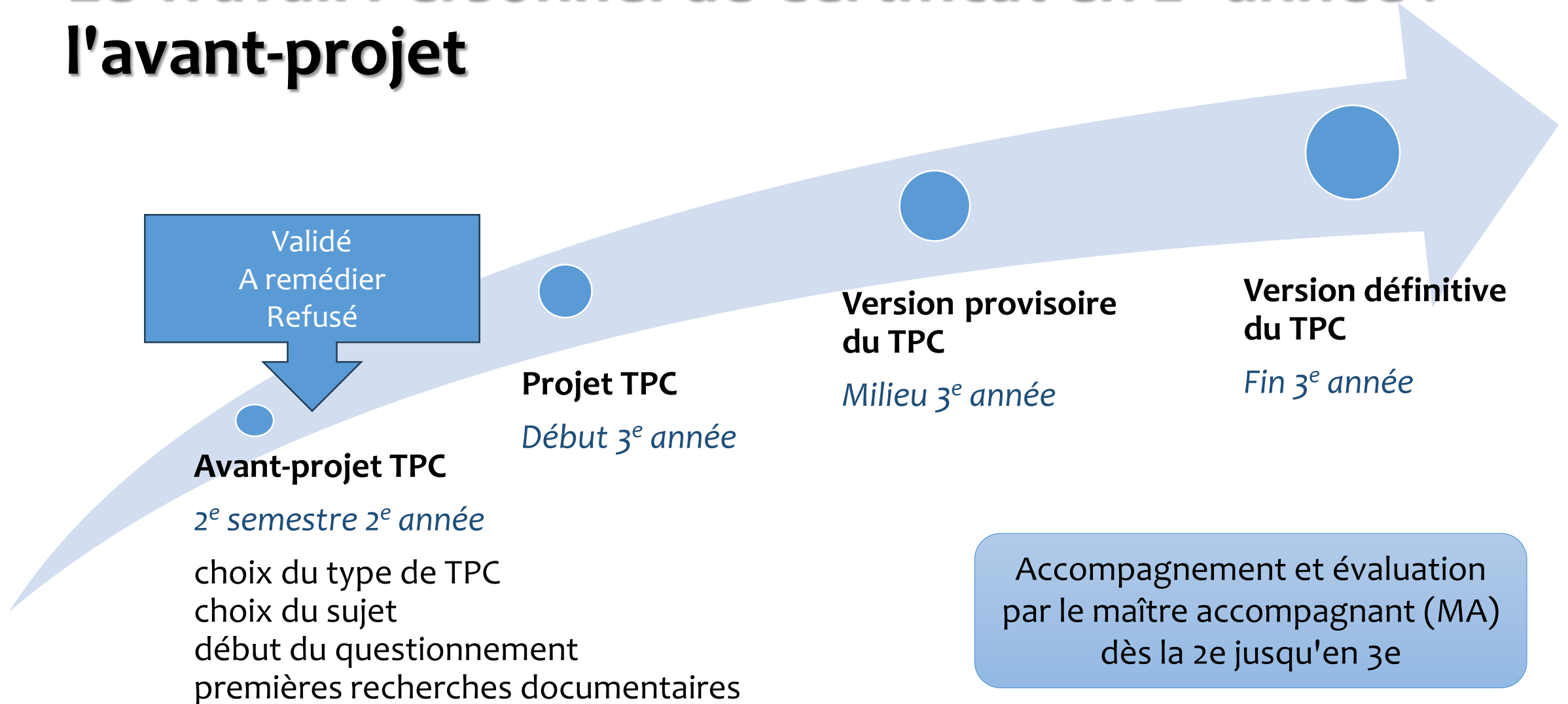
Le stage pratique, que l'élève doit lui-même trouver, est un élément *important et obligatoire* de la formation ECG.

Durée	Activités	Validation
10 jours de stage, soit 80h, à effectuer hors périodes scolaires et à faire valider avant le début de la session d'examens de certificat	<ul style="list-style-type: none">• régulières ou temporaires• bénévoles ou rémunérées• incombant une responsabilité	Auprès d'un maitre IEP et attestation de travail et rapport de stage obligatoires



**Permanence validation des stages
Mardi H5 salle 122**

Le Travail Personnel de Certificat en 2^e année : l'avant-projet



Soutiens et personnes ressources

Réseau Médico Psycho Social (MPS)

Infirmière
Conseillers sociaux
Psychologues-conseillères en orientation
Conseillère en insertion pro
Psychologue
Educatrice

Recherche et validation de stages

Information sur le cursus intra-ECG et sur les débouchés après l'ECG

Groupe Informations Etudes et Professions (IEP)

Dépannages et permanences

Soutiens pédagogiques dans toutes les disciplines (lundi 17:00)

Atelier méthodologique "Apprendre à apprendre"

Permanences informatique et internet

Emprunts de livres, périodiques et médias

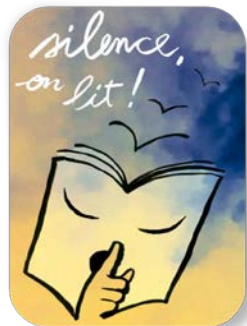
Salle de travail et ordinateurs à disposition

Photocopieuse

Centre de documentation (CEDOC)

Projets de l'école pour bien vivre ensemble 😊

Silence on lit !



Radio Jean-Jean



Camp d'écriture et camp artistique

Instances participatives (délégués)

Projet de recherche avec l'Agence Spatiale Européenne



Association des élèves



Journée du printemps (activités décloisonnées)

Tote Bag



Journée bien vivre
éducation par les pairs

Fête de l'Escalade : l'ECG a d'incroyables talents

Échéances importantes 2023-2024

Période	
30 novembre	Informations aux parents sur le cursus après l'ECG
12 janvier	Fin du 1 ^{er} semestre
23 au 25 janvier	Conseils de classes du 1 ^{er} semestre : <i>Les cours n'auront pas lieu</i>
29 janvier	Séance information TPC
15 au 26 avril	1 ^{er} entretien TPC
27 mai – 14 juin	Epreuves de fin d'année en FR, MA, langues et options spécifiques Comptent pour 1/3 de l'année !
18 juin	Dernière RC : Présence obligatoire des élèves
17 au 28 juin	2 ^e entretien TPC : évaluation du projet Pas de départ en vacances avant d'avoir vu le MA !

Informations utiles

République et canton de Genève | DIP Connexion | Impressum

Accès rapides aux documents > Accès rapides aux applications > Libérations > Calendrier scolaire > Sécurité incendie > Situation de harcèlement > Ecole en ligne (EEL) > Aide Ecole En Ligne (hEELp) > Centre de documentation (CEDOC) > ECG pour Adultes

établissement
Ecoles de Culture Générale
Ecole de culture générale Jean-Piaget
022.388.78.00 secretariat.ecg-jeanpiaget@etat.ge.ch

RECHERCHER


CONNECTEZ-VOUS ET ACCÉDEZ À TOUTS VOS CONTENUS

Accueil Nos formations Inscriptions Vie de l'école Soutien aux élèves Règles de vie et règlements Liens avec les parents

Direction de l'école > Accès et contact > Horaire des cours > Plan du bâtiment central >

Rubrique > Accueil

Accueil



Informations importantes

- > Présentation du cursus ECG pour le CO
- > TPC 3e année - présentation du CEDOC, atelier B
- > Présentation aux élèves du TPC 2023-2024
- > Documents de rentrée 2023-2024
- > TPC - Elèves transférés en 3ème année
- > Signalement d'un conflit ou d'un harcèlement
- > Nouveau plan d'étude cantonal de l'ECG
- > Obtenir une bourse, un prêt d'études ou d'apprentissage

En naviguant sur ce site, vous acceptez l'utilisation statistique de cookies destinés à son amélioration continue. [Plus d'informations](#)

J'ai compris

<https://edu.ge.ch/secondaire2/piage/notre-etablissement>

Bulletins NIP et commentaires

Version définitive annotée par le/la MG

+

Commentaires des enseignants

- A signer et à rendre au/à la MG au plus tard le **1^{er} décembre**

La soirée continue...

Recommandations :

- ✓ 5 minutes d'entretien environ
- ✓ Prise de RDV si besoin

- ✓ Vous trouverez le nom des enseignants sur le bulletin NIP de votre enfant et la répartition dans les salles sur le document distribué par la/le MG.
- ✓ Les membres de la Direction et le Réseau MPS se trouvent dans l'espace de la cafétéria.
- ✓ Le Directeur se trouve à l'accueil.

Merci pour votre attention !

QUESTIONS ?

" Il y a en chacun·e d'entre nous de multiples petites étincelles de potentialités qui ne demandent qu'un souffle pour s'enflammer en de magnifiques réussites. "

Wilfred A. Peterson

Annexes en cas de questions

Annotations et procédures disciplinaires

Abréviation	Remarque disciplinaire	Sanction applicable
AT	Arrivée tardive	Toutes les 5 annotations du même type, l'élève est convoqué à une retenue un mardi ou jeudi de 17:00 à 18:00.
RvR	Renvoi pour retard excessif	
MAT	Oubli matériel	
DNF	Devoir non-fait	Compte éventuellement dans une moyenne de devoirs dans la discipline.
Rv	Renvoi comportement	En cas de renvois répétés, l'élève peut être exclu de l'école un ou plusieurs jours.
AN	Absence non-excusee	A partir de 40 absences non-excusees, la Direction prononce l'interdiction de se présenter aux évaluations de fin d'année.

Dates des relevés MEMO

Relevé	Remise des relevés Mémo
1	semaine du 25.09.23
2	semaine du 30.10.23
3	semaine du 27.11.23
4	semaine du 08.01.24
5	semaine du 05.02.24
6	semaine du 18.03.24
7	semaine du 29.04.24